Le théologien vaudois Daniel Marguerat rejette en bloc les témoignages d'abus sexuels qui le visent

«Je n'admets pas ces accusations»

« PATRICK CHUARD

Eglise réformée vaudoise » Le théologien soupçonné d'abus sexuels dans une enquête menée par l'agence Protestinfo en 2024 n'est autre que Daniel Marguerat. Ancien doyen de la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne (UNIL), où il a enseigné jusqu'en 2008, le pasteur octogénaire est un exégète et bibliste renommé, dont certains ouvrages, tel *Vie et destin de Jésus de Nazareth* (2019), sont des succès d'édition. Le magazine chrétien français *Le Cri* a révélé son nom cette semaine, alors que l'enquête de 2024, parue dans les colonnes du journal *Le Temps*, n'avait pas dévoilé son identité.

Le théologien s'est vu reprocher d'avoir eu des gestes «inappropriés» avec une étudiante en 1997. Au début des années 2010, un rapport rédigé par une doctorante faisait en outre référence à des «discriminations» subies par plusieurs étudiantes. *Le Cri* dévoile cette semaine au moins un autre cas de «harcèlement» supposé. Les affaires rapportées iraient des années 1990 aux années 2010.



Théologien et écrivain à la réputation internationale, le Vaudois Daniel Marguerat (ici en 2011) est mis en cause par des accusations d'agressions sexuelles. DR

Présent à Protestinfo

Des signalements auprès de l'Université et de l'Eglise évangélique réformée vaudoise (EERV) pour des soupçons de «violences sexuelles» seraient restés lettre morte. *Le Cri* évoque «une trentaine d'années d'omerta» dans le milieu protestant romand. En automne 2024, des étudiants de la faculté lausannoise avaient demandé que les ouvrages du professeur honoraire de l'UNIL ne fassent plus partie de leur programme d'études.

L'enquête revient également sur les circonstances du licenciement, en octobre dernier, de Lucas Vuilleumier et d'Anne-Sylvie Sprenger, les deux journalistes de Protestinfo. L'enquête qu'ils s'apprêtaient à publier au moment de leur limogeage portait précisément sur les «liens maintenus» entre Daniel Marguerat et l'EERV ainsi que d'autres institutions protestantes.

«Il ne s'agit pas d'un désaccord sur le droit légitime d'investigation journalistique, mais d'une divergence persistante quant à la manière d'assurer la mission de Protestinfo dans son équilibre entre liberté éditoriale et responsabilité institutionnelle», avait alors indiqué Yves Bourquin, référent pour le département médias au sein de la Conférence des Eglises réformées romandes (CER).

Le Cri révèle que Daniel Marguerat était présent dans les locaux de Protestinfo peu avant le licenciement des journalistes. Contacté par *La Liberté*, le théologien admet qu'il avait bel et bien eu une entrevue avec Paolo Mariani, directeur de Médias-pro, qui chapeaute Protestinfo. «Mais prétendre que j'aurais joué un rôle dans l'éviction des journalistes est un mensonge éhonté. J'ai bien rencontré le directeur de l'agence cette semaine-là mais pour un tout autre sujet. Les employeurs de ces journalistes ont d'ailleurs déclaré que le conflit professionnel résultait d'une crise de confiance qui datait de deux ans», souligne Daniel Marguerat.

> **«On livre mon nom en pâture et je ne peux même pas me défendre»**
>
> Daniel Marguerat

Le pasteur se dit écœuré par ces enquêtes: «Je n'admets pas ces accusations qui font de moi un être abject au comportement abominable. Je suis bouleversé, car victime d'une campagne de calomnie et de mensonges. On livre mon nom en pâture et je ne peux même pas me défendre: je ne sais pas qui m'accuse, ni de quoi exactement. J'aimerais expliquer, me justifier, me battre pour prouver ma bonne foi mais il n'y a personne en face.» Il ajoute: «Il est inadmissible de me nommer dans des enquêtes qui font état de plaintes anonymes et non vérifiées. Dans cette affaire, je suis une victime.»

Il rejette toutes les accusations portées contre lui: «La seule chose avérée, c'est que j'ai eu un geste de familiarité avec une étudiante il y a plus de trente ans. Ce geste n'était aucunement violent. On était dans les années 1990, bien avant l'ère #MeToo, et il était courant de poser sa main sur une épaule par familiarité. Cette affaire avait été signalée au rectorat de l'Université de Lausanne qui, après enquête, avait classé l'affaire», précise l'ancien professeur.

Une «rumeur absurde»

«Pour le reste, tout reproche d'abus est faux», assure Daniel Marguerat. «J'aurais soi-disant faussé des notes aux examens en échange de faveurs sexuelles. C'est impossible, car les notes décernées par la faculté étaient décernées par trois personnes, dont le président du jury, l'enseignant et un expert externe. Cette rumeur est absurde. On m'accuse d'autre part d'avoir attiré un étudiant dans mon bureau pour l'embrasser et là, c'est carrément grotesque.» Et d'affirmer: «Aucun abus, contrainte ou geste violent à caractère sexuel ne peut m'être reproché dans le cadre de mes activités d'enseignant à l'université.»

«Des jalousies»

Daniel Marguerat s'interroge «sur la férocité et la violence des attaques» à son encontre. «Ma notoriété dépasse les frontières du petit monde protestant vaudois et mes livres se vendent bien, ce qui suscite forcément des jalousies. Je prends à l'évidence trop de place pour certains. J'ai pris par ailleurs des positions qui m'ont valu des haines tenaces», dit celui qui avait notamment défendu le pasteur Shafique Keshavjee, dont l'essai critique intitulé *L'islam conquérant* (2019) avait suscité de vives critiques. «Je vais désormais me défendre par la voie juridique, je n'ai plus le choix», annonce Daniel Marguerat. »

L'hostie donnée au chien

Zurich » Partager une hostie avec son chien ne vaut pas une excommunication, ainsi en a décidé Mgr Joseph Bonnemain. Après une enquête sur un incident survenu à l'église du Bon Pasteur de Zurich, l'évêque de Coire a conclu que les fautifs n'avaient pas d'intention sacrilège.

Tout en déplorant cet «incident regrettable», Mgr Bonnemain a renoncé à sévir. Le 4 octobre 2025, une bénédiction des animaux a eu lieu à la paroisse du Bon Pasteur Guthirt à Zurich. En raison de la mauvaise météo, cette bénédiction a été déplacée à l'intérieur de l'église et combinée à une célébration eucharistique. Au cours de cette célébration, trois femmes ont partagé une partie de leur hostie avec leurs chiens.

Des témoins scandalisés ont dénoncé le cas et réclamé une enquête de l'évêque pour établir si l'incident constituait un sacrilège envers l'eucharistie au sens de l'article 1382 du Code de droit canon, sanctionné par une peine d'excommunication. Il était donc nécessaire de clarifier et de consigner de manière objective les circonstances, le déroulement des faits, les personnes impliquées et leurs intentions.

Les résultats de l'enquête épiscopale ont montré que les trois personnes mises en cause n'ont pas agi avec une intention sacrilège. On ne peut donc pas les sanctionner. Le canon 1323 prévoit que «n'est punissable d'aucune peine la personne qui (...) ignorait, sans faute de sa part, qu'elle violait une loi ou un précepte».

Mgr Bonnemain a convoqué une réunion à huis clos avec l'équipe de la paroisse afin d'approfondir ensemble l'exhortation apostolique du pape François sur l'eucharistie. » CATH.CH

MÉDIAS

NOUVEAU SITE INTERNET

L'agence de presse Cath.ch a mis en ligne cette semaine un nouveau portail sur la Toile. Le site de la rédaction spécialisée dans les sujets religieux offre davantage de rubriques et une meilleure visibilité aux sujets. Quelque 150 000 articles d'archives restent accessibles en ligne sur www.cath.ch. PC

PAYERNE

JEUNES ET CHRÉTIENS

Payerne accueille une réunion des JMJ (Journées mondiales de la jeunesse) à l'échelon romand, dimanche 10 mai. Après une messe présidée par Alain de Raemy en présence de gardes pontificaux, des animations, des rencontres et un concert de louanges (15 h) sont prévus autour de l'église catholique. PC

«Appelez-moi Frère Charles»

Evêché » «Pourquoi est-ce qu'on vous appelle Monseigneur?» Cette question a été posée à Charles Morerod, évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF), lors d'un débat «Apéro crises» organisé mercredi soir à l'Auberge du Cygne, à Fribourg.

«J'avais dit au pape François lors d'une visite aux évêques suisses: si vous voulez nous simplifier la vie, enlevez-vous ces titres qui rendent les relations parfois difficiles. Il m'a dit: bravo! Mais il ne l'a pas fait», a raconté le chef spirituel du diocèse.

Et d'ajouter: «Les gens qui m'ont connu dominicain avant que je ne devienne évêque me disent Frère Charles. Je dis parfois aux gens: appelez-moi donc Frère Charles, mais cela ne marche pas toujours.» Les dominicains, un ordre religieux fondé en 1215 par saint Dominique d'Osma à Toulouse, sont également appelés les Frères prêcheurs. Cette adresse familière s'avère donc adéquate au sein de l'ordre dominicain.



Charles Morerod est entré dans l'ordre des Frères prêcheurs en 1983 avant de devenir prêtre, puis évêque diocésain en 2011. Alain Wicht

Dans l'Eglise catholique, le titre de Monseigneur est l'usage réservé aux évêques et archevêques depuis plus de deux siècles. Ce titre d'honneur est également concédé aux princes de familles souveraines, précise le *Dictionnaire de l'Académie française*. »

PATRICK CHUARD